

## CONVOCATION À EXPERTISE EN CONSTRUCTION

# LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

Recevoir une convocation à expertise peut être une source de stress. Voici les étapes essentielles pour réagir efficacement et protéger vos intérêts.



### Identifier le chantier concerné

Rassemblez toutes les pièces de marché: **Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC)**, acte d'engagement, contrats de sous-traitance, attestations d'assurance des sous-traitants, Procès-Verbal de réception, etc.



### Impliquer les sous-traitants

- Si des sous-traitants sont concernés, **informez-les immédiatement** en leur transmettant la convocation et invitez-les à y assister.
- Demandez officiellement à l'expert leur mise en cause ainsi que celle de leur assureur.



### Identifier les garanties d'assurance mobilisables

- **Dommages à votre ouvrage après réception:** Responsabilité Civile Décennale.
- **Dommages aux tiers (avant ou après réception):** Responsabilité Civile.



### Faire une déclaration de sinistre

Posez-vous les bonnes questions avant de déclarer le sinistre à votre assureur pour bénéficier de l'accompagnement d'un expert :

- **Y a-t-il un risque de judiciarisation ?**
- **Quelle est la probabilité que votre responsabilité soit engagée ?**
- **Le montant de la franchise justifie-t-il l'intervention de votre assureur ?**



### Et si la déclaration est nécessaire, contacter le bon assureur

- **Responsabilité Civile Décennale:** Assureur à la date de la DOC.
- **Responsabilité Civile:** Assureur à la date de la réclamation.

### Besoin d'un accompagnement spécifique ?

Ne prenez pas de risques inutiles ! Nous vous aidons à analyser la situation et à prendre les meilleures décisions. **Contactez-nous dès maintenant !**

